



Procès-Verbal Commission Régionale de l'Arbitrage

Réunion du 11 Juin 2019

Président : Jean-Marc SALZA jmsalza@laurafoot.fff.fr

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

INDISPONIBILITES ETE

Les indisponibilités connues pour juillet, août et septembre doivent être saisies sur MON COMPTE FFF avant le 30/06. A compter du 01/07, il ne sera plus possible de saisir durant la période de renouvellement des licences jusqu'à la validation finale de la licence de l'arbitre concerné.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

DOSSIERS MEDICAUX

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et seniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/dossiers-medicaux-arbitres-de-ligue/> et doivent être retournés pour le 15/7/2019 suivant les instructions à télécharger (merci de prendre connaissance des nouvelles dispositions préventives de l'examen cardiologique).
<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/977d748efdaac2d6859db45770928960.pdf>

Pour les arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors et Jeunes Arbitres de la Fédération à :
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football - 350B avenue Jean Jaurès - 69007 LYON.

Pour les Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue à **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d'Auvergne CEDEX.**

DESIGNATEURS

BONTRON Emmanuel	<i>Dési Futsal</i>	☎ 07 89 61 94 46 - Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	<i>Dési ER R1 R2</i>	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerria@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	<i>Dési JAL1 JAL2</i>	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	<i>Observateurs Futsal</i>	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	<i>Représentant arbitres CL Discipline</i>	☎ 06 02 10 88 76 - Mail : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	<i>Observateurs Cand JAL R1P R2P</i>	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
JURY Lilian	<i>Observateurs ER R1 R2 AAR1 AAR2 AAR3</i>	☎ 06 87 21 62 57 - Mail : lilian.jury@agents.allianz.fr
MOLLON Bernard	<i>Dési R3 CandR3 Discipline</i>	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	<i>Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3</i>	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	<i>Dési Cand JAL Pré-ligue Appel</i>	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jean-claude.vincent14@sfr.fr
VIGUES Cyril	<i>Observateurs JAL</i>	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

COURRIERS DES ARBITRES ET DES DELEGUES :

- BERTHET Thomas : Certificat de travail suite absence au stage du 19 janvier 2019.
- DOGAN Zafer : Courrier sollicitant l'intégration dans le groupe des arbitres assistants transmis au bureau.
- THOME Michel : Candidature observateur transmise au bureau.

Changement de numéro de téléphone :

AMCHACHTI Yassin : 06 68 36 70 32

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

CLASSEMENTS PROMOTIONS / RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2020 pour la saison 2019/2020.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2; Objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2019/2020 ; participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 2 descentes obligatoires en AAR2; Objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; 1 descente obligatoire en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

Pour l'arbitre R3 ou assistant R3 rétrogradé, il est remis à la disposition de son District d'appartenance qui peut le représenter (ou non) dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue. Son District d'appartenance peut le représenter immédiatement la saison suivante à la pratique sans repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue. Pour les cas de jeunes arbitres accédant à la catégorie R3, il sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé

dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs :
i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. Les classements et résultats des examens paraîtront le samedi 15 juin à 11h00 sur le site internet de la LAuRAFoot.

AGENDA

Assemblée générale de début de saison 2019-2020 :

- séniors : samedi 07 septembre 2019.
- jeunes et observateurs : dimanche 08 septembre 2019.

LICENCES ARBITRES 2019/2020

Pour cette nouvelle saison 2019/2020, les arbitres doivent se rapprocher de leur Club d'appartenance pour le renouvellement de leur licence « ARBITRE » avant le 15 juillet 2019 (plus d'envoi de demande de renouvellement pré-remplie aux clubs).

Le formulaire de demande de licence vierge est disponible sur le site internet de la LAuRAFoot :
<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/5a3cf7b7ef7ff8c8425e43824.pdf>

Concernant les arbitres indépendants, le bordereau est à renvoyer dûment complété avec un règlement de 20,50 euros à la LAuRAFoot (service compétitions) 350 B avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT